

**Championnat de France Départemental par Equipes**

**Saison 2018/2019**

**Demande de dérogation**

**Nombre de tables et avancement d’horaire**

**Rappel du règlement :**

Art. 2 – DÉroulement

1. Horaires

La mise en place des rencontres se déroule à **20h15\***

Dans tous les cas, même en cas de retard prévenu, les dispositions suivantes sont appliquées :

* La salle doit être disponible pour l’échauffement à partir de 20h00
* La feuille de rencontre doit être établie à partir de 20h15.\*
* La rencontre débute dès que la salle est disponible, au plus tard à 20h30.\*
* Une rencontre doit impérativement débuter dès que 4 joueurs sont physiquement présents (tous les joueurs devant être inscrits sur la feuille de rencontre, joueurs WO inclus).
* Le forfait d’une (ou plusieurs) partie(s) de la 1ère série (A/X, D/R, B/Y) pourra être demandé à.20h45\*
* Le forfait d’une (ou plusieurs) partie(s) de la 2ème série (E/S, C/Z, F/T) pourra être demandé à.21h00\*
* Si la feuille de rencontre a été complètement remplie par l’un des joueurs présents, les forfaits des parties suivantes pourront être demandés selon le même rythme, toutes les 15 minutes.
* Le forfait de l’équipe pourra être demandé à 21h15 si aucun joueur n’est présent ou que la feuille de rencontre n’est pas remplie\*

\* les clubs le désirant pourront faire une demande d'avancement d'horaire pour débuter la rencontre au plus tard à 20h15, les demandes de forfaits seront dans ce cas faites respectivement à 20h30, 20h45 et 21h00. Cette demande d'avancement d'horaire devra être faite en début de phase, sur le **Bordereau de Demande de Dérogation** disponible sur le site du CD 75, rubrique Docs.

Quelques rappels :

Aucun délai n'est accordé à l'équipe qui reçoit.

A partir du moment où un joueur a rempli complètement ou non sa composition d’équipe, toutes les parties possibles doivent être jouées en respectant les délais ci-dessus.

1. Tables

Les rencontres doivent se dérouler sur 3 tables, ou 4 tables lorsque les conditions matérielles le permettent. Les équipes désirant jouer sur un nombre de tables supérieur à 4 devront renvoyer en même temps que leur fiche d’inscription, le **Bordereau de Demande de Dérogation** disponible sur le site du CD 75, rubrique Docs.

L’équipe visiteuse doit pouvoir disposer des tables sur lesquelles est prévue la compétition pendant dix minutes consécutives au moins, et d'une de ces tables pendant les quinze minutes qui précèdent le début.

**Association :**

**N° d’Association :**

**Équipes concernées (n° et division) :**

**Avancement d’horaire de 15 minutes**

**Demande de jouer sur 5 tables**

**Demande de jouer sur 6 tables**

**Motif de la demande :**

**Date :**

**Signature ou Cachet du Club demandeur :**

**Bordereau à renvoyer à :**

**COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE TENNIS DE TABLE DE PARIS**

**1, rue de la Poterie, 93200 Saint-Denis**

**Ou par mail à**

[secretariat@paristt.com](mailto:secretariat@paristt.com)